

# COMPTE RENDU

## DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au complexe sportif, salle 2, sous la présidence de Madame Élodie LE FLOCH, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 mars 2021.

Présents :

Mme LE FLOCH, M. LE VAGUERESSE, Mme LE ROMANCER, M. DEMÉ, Mme BRIZOUAL, Mme DESPRÉS, M. THIEC, Mme LAPLANCHE, M. COMBES, Mme GUEGUEN, Mme LE SAUSSE, M. LE CALVÉ, M. GUEGAN, Mme FLAMAND, Mme COCOUAL, M. LE GUELLENEC, M. SIMON, M. VALMALLE, Mme CURTI, M. LE PALLEC, M. LE LÉANNEC, Mme KERAUDRAN-STEPHANT, M. PLUNIAN, Mme LE ROMANCER-LESTROHAN, M. SEGUIN.

Absents ayant donné pouvoir : M. PALARIC à Mme LE ROMANCER, M. JOUBIOUX à M. LE VAGUERESSE, Mme RIO à M. LE CALVÉ, Mme ROBIC-GUILLEVIN à M. LE PALLEC.

Absent : /

Mme GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

### Approbation du PV de la séance du 23 mars 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2021.

### Adoption du budget primitif 2021 : Budget Commune – D2021-04-06-01

Rapporteur : *Serge LE VAGUERESSE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 739 688,82 €</b>
	Total dépenses réelles	5 255 337,18 €
011	Charges à caractère général	1 635 664,02 €
012	Charges de personnel	2 428 896,00 €
65	Autres charges de gestion courante	739 170,00 €
66	Charges financières	132 242,04 €
67	Charges exceptionnelles	18 056,12 €
022	Dépenses imprévues	45 000,00 €
014	Atténuations de produits	256 309,00 €
	Total dépenses d'ordre	1 484 351,64 €
042	Transfert entre sections	479 060,42 €
023	Virement à la section d'investissement	1 005 291,22 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>6 739 688,82 €</b>
	Total recettes réelles	6 667 149,26 €
70	Produits des services	604 401,26 €
73	Impôts et taxes	3 585 295,00 €
74	Dotations et participations	2 274 487,00 €
75	Autres produits de gestion courante	161 951,00 €
76	Produits financiers	15,00 €
77	Produits exceptionnels	7 000,00 €
013	Atténuations de charges	34 000,00 €
	Total recettes d'ordre	72 539,56 €
042	Transfert entre sections	72 539,56 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>6 878 168,62 €</b>
	Total dépenses réelles	6 805 629,06 €
10	Dotations - Fonds divers et réserves	7 000,00 €
16	Emprunts et dettes	781 283,03 €
20	Immobilisations incorporelles	353 210,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 064 464,00 €
23	Immobilisations en cours	1 675 000,00 €
	Restes à réaliser	924 672,03 €
	Total opérations d'ordre	72 539,56 €
040	Transfert entre sections	72 539,56 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

		<b>BP 2021</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>6 878 168,62 €</b>
	Total recettes réelles	5 393 816,98 €
10 (hors 1068)	Dotations (FCTVA-Taxe d'aménagement)	442 936,00 €
1068	Excédents capitalisés	1 846 396,93 €
13	Subventions	251 200,00 €
16	Emprunts et dettes	1 592 329,96 €
024	Produits des cessions	504 577,00 €
27	Immobilisations financières	194 984,54 €
001	Excédent reporté	519 690,84 €
	Restes à réaliser	41 701,71 €
	Total opérations d'ordre	1 484 351,64 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 005 291,22 €
040	Transfert entre sections	479 060,42 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et six contre :

- Adopte le budget primitif 2021 (section de fonctionnement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 739 688,82 € ;
- Adopte le budget primitif 2021 (section d'investissement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 878 168,62 €.

## **Adoption du budget primitif 2021 : Budget Assainissement – D2021-04-06-02**

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

		<b>BP 2021</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>464 800,00 €</b>
	Total dépenses réelles	107 050,00 €
011	Charges à caractère général	36 100,00 €
012	Charges de personnel	33 350,00 €
65	Autres charges de gestion	3 100,00 €
66	Charges financières	25 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
022	Dépenses imprévues	6 000,00 €
	Total dépenses d'ordre	357 750,00 €
042	Transfert entre sections	220 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	137 750,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

		<b>BP 2021</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>464 800,00 €</b>
	Total recettes réelles	410 000,00 €
70	Produits des services	190 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	220 000,00 €
	Total recettes d'ordre	54 800,00 €
042	Transfert entre sections	54 800,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

		<b>BP 2021</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>2 260 537,60 €</b>
	Total dépenses réelles	2 205 737,60 €
16	Emprunts et dettes	132 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	45 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 894 000,00 €
	Restes à réaliser	94 337,60 €
	Total opérations d'ordre	54 800,00 €
040	Transfert entre sections	54 800,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

		<b>BP 2021</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>2 260 537,60 €</b>
	Total recettes réelles	1 902 787,60 €
16	Emprunts et dettes	437 453,80 €
1068	Excédents capitalisés	203 721,26 €
001	Excédent reporté	867 353,54 €
	Restes à réaliser	394 259,00 €
	Total opérations d'ordre	357 750,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	137 750,00 €
040	Transfert entre sections	220 000,00 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2021 (section de fonctionnement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 464 800,00 € ;
- Adopte le budget primitif 2021 (section d'investissement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 260 537,60 €.

## Adoption du budget primitif 2021 : Budget Maison de Santé – D2021-04-06-03

Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>31 849,00 €</b>
	Total dépenses réelles	31 150,00 €
011	Charges à caractère général	8 850,00 €
66	Charges financières	22 300,00 €
	Total dépenses d'ordre	699,00 €
042	Transfert entre sections	699,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>31 849,00 €</b>
	Total recettes réelles	31 849,00 €
75	Autres produits de gestion courante	17 070,00 €
77	Produits exceptionnels	4 746,94 €
002	Excédent reporté	10 032,06 €
	Total recettes d'ordre	- €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 075 033,79 €</b>
	Total dépenses réelles	1 075 033,79 €
16	Emprunts et dettes	46 130,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €
23	Immobilisations en cours	75 000,00 €
001	Déficit reporté	942 326,99 €
	Restes à réaliser	5 576,80 €
	Total opérations d'ordre	- €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>1 224 401,18 €</b>
	Total recettes réelles	1 223 702,18 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 223 702,18 €
	Total opérations d'ordre	699,00 €
040	Transfert entre sections	699,00 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2021 (section de fonctionnement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 31 849,00 € ;
- Adopte le budget primitif 2021 (section d'investissement) en suréquilibre, dans le respect de l'article L.1612-7 du code général des collectivités territoriales, pour les montants suivants : 1 075 033,79 € en dépenses et 1 224 401,18 € en recettes.

## Adoption du budget primitif 2021 : Budget Cellules Commerciales – D2021-04-06-04

*Rapporteur* : Serge LE VAGUERESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>80 510,18 €</b>
	Total dépenses réelles	80 510,18 €
011	Charges à caractère général	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €
002	Déficit reporté	79 505,18 €
	Total dépenses d'ordre	- €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>80 510,18 €</b>
	Total recettes réelles	80 510,18 €
70	Produits des services	68 796,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
77	Produits exceptionnels	11 709,18 €
	Total recettes d'ordre	- €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2021 (section de fonctionnement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 80 510,18 €.

## Adoption du budget primitif 2021 : Budget Les Rives du Végan – D2021-04-06-05

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment son article 11 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 mars 2021,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 128 389,54 €</b>
	Total dépenses réelles	100 005,00 €
011	Charges à caractère général	100 000,00 €
65	Autres charges de gestion	5,00 €
	Total dépenses d'ordre	1 028 384,54 €
042	Transfert entre sections	1 028 384,54 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>1 248 391,51 €</b>
	Total recettes réelles	414 991,51 €
70	Produits des services	384 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
002	Excédent reporté	30 986,51 €
	Total recettes d'ordre	833 400,00 €
042	Transfert entre sections	833 400,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

		BP 2021
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>1 028 384,54 €</b>
	Total dépenses réelles	194 984,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées	194 984,54 €
	Total opérations d'ordre	833 400,00 €
040	Transfert entre sections	833 400,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

		BP 2021
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>1 028 384,54 €</b>
	Total recettes réelles	- €
	Total opérations d'ordre	1 028 384,54 €
040	Transfert entre sections	1 028 384,54 €

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2021 (section de fonctionnement) en suréquilibre, dans le respect de l'article L.1612-6 du code général des collectivités territoriales, pour les montants suivants : 1 128 389,54 € en dépenses et 1 248 391,51 € en recettes ;
- Adopte le budget primitif 2021 (section d'investissement) qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 028 384,54 €.



## Fixation des taux d'imposition 2021 – D2021-04-06-06

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

À compter de 2021, la Commune ne peut plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation en raison de sa suppression.

Pour pallier cette dernière, le taux d'imposition du foncier bâti doit désormais intégrer le taux départemental de foncier bâti : 13,64 % de taux communal et 15,26 % de taux départemental, soit un nouveau taux de 28,90 %.

Cette hausse de taux est neutre pour les administrés.

Après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme suit :
  - o 28,90 % pour le foncier bâti,
  - o 45,19 % pour le foncier non bâti,
  - o 18,50 % pour la CFE.

## Transfert de charges entre les budgets Commune et Assainissement – D2021-04-06-07

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

Après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter au budget annexe « Assainissement » le coût de 1 000 heures de travail (agents administratifs et techniques) correspondant à un montant de 33 350 € ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 comme suit :
  - o BP 2021 « Assainissement » : dépense de fonctionnement – compte 648 ;
  - o BP 2021 « Commune » : recette de fonctionnement – compte 70841

## Subventions de fonctionnement au CCAS et à l'AFR pour l'exercice 2021 – D2021-04-06-08

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

Après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer au CCAS une subvention de 32 500 € pour l'année 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 :
  - o BP 2021 « CCAS » : recette de fonctionnement – compte 7474 ;
  - o BP 2021 « Commune » : dépense de fonctionnement – compte 657362 ;
- Décide d'allouer à l'AFR une subvention de 4 000 € pour l'année 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021 :
  - o BP 2021 « AFR » : recette de fonctionnement – compte 7478 ;
  - o BP 2021 « Commune » : dépense de fonctionnement – compte 6574.

## Contrat d'association avec les écoles privées de Kervignac : Actualisation de la participation 2021 – D2021-04-06-09

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

La Commune est liée par un contrat d'association aux écoles privées Sainte-Anne et Notre-Dame de la Clarté. Le montant de ce contrat est déterminé par rapport aux dépenses engagées au titre de l'année 2020 pour les écoles primaire et maternelle publiques Françoise Dolto.

Le bilan ci-dessous retrace les dépenses mandatées sur l'exercice 2020 pour le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques Françoise Dolto :

NATURE DES DEPENSES	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Eau et assainissement	908,84 €	939,65 €
Electricité	1 872,50 €	2 204,34 €
Frais de chauffage (gaz)	1 856,59 €	2 503,91 €
Pharmacie et produits d'hygiène	123,05 €	174,81 €
Entretien des locaux	2 467,69 €	2 428,61 €
Petit équipement et fournitures	2 527,52 €	2 002,46 €
Fournitures de bureau	1 497,60 €	1 959,25 €
Fournitures scolaires et activités non subventionnées	7 917,40 €	16 682,22 €
Entretien de bâtiments	886,50 €	324,00 €
Maintenance informatique	1 233,10 €	4 238,89 €
Maintenance des copieurs	232,26 €	1 002,05 €
Autres maintenances et entretiens	541,32 €	413,99 €
Assurance des locaux	563,64 €	697,64 €
Frais d'affranchissement	13,65 €	30,88 €
Téléphone, internet et télécomm.	978,57 €	6 291,83 €
Redevance incitative	470,27 €	525,60 €
<b>Sous-total</b>	<b>24 090,50 €</b>	<b>42 420,13 €</b>
Personnel (salaires et charges)	171 577,86 €	40 376,15 €
Assurance du personnel	3 888,80 €	1 208,77 €
<b>Sous-total</b>	<b>175 466,66 €</b>	<b>41 584,92 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>199 557,16 €</b>	<b>84 005,05 €</b>
	132 élèves au 1/01/2020 <b>soit 1 511,80 € par élève</b>	248 élèves au 1/01/2020 <b>soit 338,73 € par élève</b>
<i>Pour mémoire, en 2019 :</i>	<i>1 500,09 € / élève pour 132 élèves</i>	<i>419,16 € / élève pour 272 élèves</i>

Après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer la somme de 1 511,80 € pour un élève de classe maternelle domicilié à Kervignac et scolarisé dans l'une des deux écoles privées de Kervignac ;
- Décide d'allouer la somme de 338,73 € pour un élève de classe élémentaire domicilié à Kervignac et scolarisé dans l'une des deux écoles privées de Kervignac.

## Participation financière de la Résidence Ker Philomène aux travaux d'enrobés Avenue des Plages – D2021-04-06-10

*Rapporteur : Serge LE VAGUERESSE*

Un devis d'Eurovia a été signé le 12 janvier 2021 pour des travaux de reprise d'enrobés et du réseau des eaux pluviales Avenue des Plages. Il a été convenu que Monsieur KERNEIS, gérant de la KERVANS SARL, soit refacturé à hauteur de 1 846,75 euros HT afin de participer à ces travaux. Le devis a été contre-signé par Monsieur KERNEIS en ce sens.

Après l'avis favorable des membres de la Commission des Finances réunis le 25 mars 2021,

Entendu l'exposé de Serge LE VAGUERESSE,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe la participation financière aux travaux d'enrobés Avenue des Plages de la KERVANS SARL au montant de 1 846,75 € HT.

## Réaménagement du service technique - Plan de financement – D2021-04-06-11

*Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire*

Par délibération en date du 24 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération de rénovation et d'aménagement du service technique municipal.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet JEZO.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	H.T.		H.T.	
<b>1- Etudes et Maitrise d'œuvre</b>		<b>Département du Morbihan</b>		
Maitrise d'œuvre	28 000,00 €	PST	109 650,00 €	20%
Etude thermique	3 250,00 €			
<b>Sous total (1)</b>	<b>31 250,00 €</b>	<b>Etat</b>		
<b>2- Travaux de rénovation énergétique</b>		Plan de relance	187 144,58 €	60%
Gros œuvre - démolition	43 000,00 €	<i>( uniquement sur rénovation énergétique )</i>		
Menuiseries extérieures	58 200,00 €			
Bardage- Isolation extérieure	48 000,00 €	<b>Autofinancement</b>		
Isolation de la toiture	37 200,00 €	Commune de Kervignac	251 455,42 €	
Electricité/plomberie / chauffage/ ventilation	106 400,00 €			
<b>Sous- total (2)</b>	<b>292 800,00 €</b>			
<b>3- Travaux d'aménagement intérieur</b>				
Doublage/cloison/ faux plafonds/ menuiseries intérieures /peinture	71 000,00 €			
Revêtements de sol	27 000,00 €			
<b>Sous- total (3)</b>	<b>98 000,00 €</b>			
<b>4- Travaux d'aménagements extérieurs</b>				
Locaux de stockage des produits dangereux	10 200,00 €			
Création d'un bloc sanitaire dans l'atelier municipal	9 000,00 €			
Aire de dépotage carburant et aire de lavage	15 000,00 €			
Aire de stationnement- Parking Ouest	66 000,00 €			
Clôture de l'enceinte du site	21 000,00 €			
Vidéoprotection - Alarme	5 000,00 €			
<b>Sous- total (4)</b>	<b>126 200,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>548 250,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>548 250,00 €</b>	

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter un financement auprès
  - o de l'État au titre du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux
  - o du département du Morbihan au titre du programme de solidarité territorial ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter tout autre co-financement possible ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

## Construction d'un préau à l'école Françoise DOLTO - Plan de financement – D2021-04-06-12

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire,

Le préau de l'école élémentaire Françoise DOLTO est insuffisant pour accueillir l'effectif complet des élèves lors des temps de récréation.

Le manque d'espace couvert a été exacerbé par les nouveaux protocoles sanitaires qui limitent le brassage des élèves par classe ou par niveau.

Au regard de cette situation, il est proposé de construire un nouveau préau de 70 m<sup>2</sup>

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

- Surface : environ 70 m<sup>2</sup>
- Accueil de 70 élèves (6 à 11 ans)
- Structure acier (galvanisé ou thermo laqué)
- Couverture toilée
- Fermeture latérale sur 2 côtés (arrière et 1 pignon)
- Entourage translucide en verre feuilleté ou sandwich
- Sol : béton ou enrobé
- Système de récupération des eaux pluviales

DEPENSES	
	H.T.
<b>Travaux</b>	
Préau	50 000,00 €
Dalle et évacuation des Epl	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>

RECETTES		
<b>Département du Morbihan</b>		
PST	12 000,00 €	20%
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Kervignac	48 000,00 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la construction d'un préau à l'école Française DOLTO tel que décrit ci-dessus ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter un financement auprès :
  - o de l'État au titre du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux
  - o du département du Morbihan au titre du programme de solidarité territorial ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter tout autre co-financement possible ;
- Donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, y compris l'autorisation d'urbanisme.

## Aménagement d'un local jeunesse (10-14 ans) – Plan de financement – D2021-04-06-13

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire,

Les activités du Ticket Sport Loisirs sont organisées dans le hall des salles 6 et 7 ainsi que dans les diverses salles du complexe sportif.

Cette situation pose des conflits d'usage entre les besoins du milieu associatif et les exigences de la réglementation pour les accueils collectifs de mineurs.

Il est proposé d'aménager un local dédié pour les activités jeunesse à destination des 10-14 ans au sein du logement de fonction et d'une partie du hangar de stockage du complexe sportif.

La surface créée serait de 330 m<sup>2</sup> dont 180 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et 150 m<sup>2</sup> à l'étage.

Une mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à un architecte.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES	
	H.T.
<b>1- Etudes et Maitrise d'œuvre</b>	
Maîtrise d'œuvre	30 000,00 €
Etude thermique	3 250,00 €
<b>Sous-total (1)</b>	<b>33 250,00 €</b>
<b>2- Travaux de rénovation énergétique</b>	
Menuiseries extérieures	20 000,00 €
Bardage- Isolation extérieure	25 000,00 €
Isolation de la toiture	10 000,00 €
Electricité/Plomberie/traitement de l'air	41 000,00 €
<b>Sous-total (2)</b>	<b>96 000,00 €</b>
<b>3- Travaux d'aménagement intérieur</b>	
Cloisonnement, isolation, doublages intérieurs	50 000,00 €
Menuiseries et aménagement intérieurs	68 000,00 €
Revêtements de sol	36 000,00 €
Peintures	23 000,00 €
<b>Sous-total (3)</b>	<b>177 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>306 250,00 €</b>

RECETTES		
		%
<b>Département du Morbihan</b>		
PST	61 250,00 €	20%
<b>Etat</b>		
Plan de relance	65 192,45 €	
( uniquement sur rénovation énergétique)		
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Kervignac	179 807,55 €	
<b>TOTAL</b>	<b>306 250,00 €</b>	

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, par vingt-trois voix pour et six contre :

- Donne son accord sur le lancement de l'opération d'aménagement d'un local pour les activités jeunesse des 10-14 ans tel que décrite ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer un contrat relatif à la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter un financement auprès
  - o de l'État au titre du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux
  - o du département du Morbihan au titre du programme de solidarité territorial ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter tout autre co-financement possible ;
- Donner pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

## Convention de servitude avec ENEDIS – Parcelle ZI 151 – D2021-04-06-14

Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire,

ENEDIS, doit effectuer des travaux dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution à Saint-Antoine. Les travaux concernent l'extension et le raccordement de la parcelle cadastrée ZI n°152 située au lieu-dit « Le Bas du Ganquis » par la parcelle communale cadastrée ZI n°151

Aussi, il convient que la Commune consente à ENEDIS les droits de servitude listés à l'article 1 du projet de convention annexé au présent bordereau, parmi lesquels :

- Établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 110 mètres ainsi que ses accessoires ;

- Établir si besoin des bornes de repérage ;
- Poser sur un socle un ou plusieurs coffrets ;
- Effectuer l'élagage, l'abattage et le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public et de la distribution d'électricité.

La Commune conservera la propriété et la jouissance de la parcelle mais s'interdira de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages définis à l'article 1, des plantations d'arbres ou d'arbustes, de réaliser des constructions préjudiciables à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

La servitude consentie à ENEDIS ne donnera pas lieu au versement d'une quelconque indemnité.

Le projet de convention est joint en annexe.

Vu les articles L323-4 à L323-9 du Code de l'Énergie,  
Vu le décret n° 70-492 du 11 juin 1970,  
Vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967,

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitude avec ENEDIS concernant l'établissement d'une servitude sur la parcelle communale cadastrée section ZI N°151, tel que figuré dans le projet de convention joint en annexe ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Attribution d'une subvention à l'association YSAE– D2021-04-06-15

*Rapporteur : Élodie LE FLOCH, Maire*

En hommage et afin de respecter les dernières volontés de Pascal LE GUINIEC, agent municipal décédé ce vendredi 2 avril, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association YSAE ; qui œuvre en faveur du bien être des personnes atteintes du cancer.

Entendu l'exposé de Élodie LE FLOCH, Maire,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 500 € à l'association YSAE.

La séance est levée à 21h30.

Mme LE FLOCH		M. LE VAGUERESSE	
Mme LE ROMANCER		M. DEMÉ	
Mme BRIZOUAL		M. PALARIC	
Mme DESPRES		M. THIEC	
Mme LAPLANCHE		M. COMBES	
M. JOUBIOUX		M. LE CALVÉ	
Mme GUEGUEN		Mme LE SAUSSE	
Mme CURTI		M. VALMALLE	
M. GUEGAN		Mme FLAMAND	
Mme COCOUAL		Mme RIO	
M. LE GUELLENEC		M. SIMON	
M. LE LEANNEC		Mme. KERAUDRAN-STEPHANT	
M. PLUNIAN		M. LE PALLEC	
Mme LE ROMANCER-LESTROHAN		Mme ROBIC-GUILLEVIN	
M. SEGUIN			



# TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

TITRE DE LA DÉLIBÉRATION	NUMÉRO
Adoption du budget primitif 2021 : Budget Commune	D2021-04-06-01
Adoption du budget primitif 2021 : Budget Assainissement	D2021-04-06-02
Adoption du budget primitif 2021 : Budget Maison de Santé	D2021-04-06-03
Adoption du budget primitif 2021 : Budget Cellules Commerciales	D2021-04-06-04
Adoption du budget primitif 2021 : Budget Les Rives du Végan	D2021-04-06-05
Fixation des taux d'imposition 2021	D2021-04-06-06
Transfert de charges entre les budgets Commune et Assainissement	D2021-04-06-07
Subventions de fonctionnement au CCAS et à l'AFR pour l'exercice	D2021-04-06-08
Contrat d'association avec les écoles privées de Kervignac : Actualisation de la participation 2021	D2021-04-06-09
Participation financière de la Résidence Ker Philomène aux travaux d'enrobés Avenue des Plages	D2021-04-06-10
Réaménagement du service technique - Plan de financement	D2021-04-06-11
Construction d'un préau à l'école Française DOLTO - Plan de financement	D2021-04-06-12
Aménagement d'un local jeunesse (10-14 ans) – Plan de financement	D2021-04-06-13
Convention de servitude avec ENEDIS – Parcelle ZI 151	D2021-04-06-14
Attribution d'une subvention à l'association YSAE	D2021-04-06-15